

Livret d'accueil de Réau



Novembre 2022

Le mot du Maire



Chère nouvelle Réalaise, cher nouveau Réaltais,

La municipalité et les services communaux ont souhaité rédiger ce livret d'accueil afin de faciliter vos démarches quotidiennes, dans votre nouvelle commune.

Si vous venez de la « ville », soyez certains que vous ne trouverez pas à Réau le niveau de services dont vous avez bénéficié auparavant.

En revanche, rappelez-vous à chaque instant que si vous êtes venus vous installer ici, c'est pour d'autres raisons, pour trouver autre chose, une autre manière de vivre, une commune à taille humaine, une proximité avec le monde rural.

Pour autant, notre village n'est pas figé. Au contraire, il connaît actuellement une phase d'évolution. Cette évolution est nécessaire tant il est vital que Réau s'étoffe pour « exister » à l'avenir au sein d'une agglomération de plus de 350 000 habitants.

Nécessaire aussi pour retrouver de l'animation dans le bourg, avec l'ouverture de quelques commerces et la création d'une nouvelle « place de vie », près de l'église.

Voilà notre ambition résumée : garder notre statut de petite commune tout en vous apportant l'essentiel des services du quotidien.

En consultant les pages de ce fascicule, n'hésitez-pas à vous arrêter sur celle des associations. Vous nous feriez le plus grand plaisir en participant à la vie associative de votre nouvelle commune.

Nous espérons que, comme nous l'avons fait nous-même, vous saurez trouver ici votre équilibre de vie et y connaîtrez le bonheur.

Les agents communaux et vos élus municipaux s'associent à moi pour vous souhaiter la bienvenue à Réau.

Au plaisir de vous rencontrer prochainement.

Alain AUZET

Maire de Réau

La commune

Un peu de géographie...

Réau est une petite commune française, située dans le département de la Seine et Marne et la région Ile de France. Ses habitants sont les Réaltais et les Réaltaises.



La commune s'étend sur 13,32 km² et compte 1 921 habitants au 1er janvier 2022. Réau est composé d'un bourg et de cinq hameaux : Villaroche, le Plessis Picard, Ourdy, Eprunes et Galande.

Un peu d'histoire...

Réau est un très ancien village, connu au XIV^{ème} siècle sous le nom de « Rodolium ».

Au XIX^{ème} siècle, on y trouvait encore des pièces de monnaie ou même des statuettes de l'époque romaine.

L'église Saint-Julien à Réau est inscrite à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques.

Édifice du XIII^e siècle, l'église abrite un bénitier carré frappé aux quatre coins d'une des lettres du nom du village, ainsi qu'une Vierge à l'Enfant très ancienne.

La cloche est exceptionnelle dans le département : fondue en 1537, elle est ornée d'une série de médaillons rectangulaires très fins, représentant le Christ, la Vierge et l'Enfant, Saint-Michel, Saint-Pierre et Saint-Nicolas entre autres.



Le Conseil Municipal



Alain AUZET
Maire de Réau



Dominique DAVID
1ère Adjointe
Finances



Daniel BAUDIN
2ème Adjoint
Travaux et urbanisme



Elisabeth PADUA
3ème Adjointe
Affaires scolaires



Laurent MARTIAL
4ème Adjoint
Jeunesses, sports
et associations



Angélique LETACHE
5ème Adjointe
Affaires sociales et CCAS

Le Conseil Municipal



Elodie ARZUR
Conseillère déléguée
appel d'offres



Farid BA IDRIS
Conseiller délégué au
CMJ



Loïck BROUZAZIN
Conseiller municipal



Joffrey ESCARGUEL
Conseiller municipal



Nathalie KLECZINSKI
Conseillère municipale



Sébastien LEQUERTIER
Conseiller municipal



Pierre-Louis MARTIAL
Conseiller municipal



Virginie PADUA
Conseillère municipale



Michel PERREAU
Conseiller municipal



Isabelle VIMONT
Conseillère municipale



Muriel PETROPOULOS
Conseillère municipale

Les Services Municipaux

Mairie de Réau

2 rue de la Croix des Anges - 77550 RÉAU

Tél : 01.60.60.85.55

accueil@reau.fr

Site internet : www.reau.fr

Page Facebook : Réau Actualités

Horaires d'ouverture au public

Accueil physique du public :

Lundi et Jeudi 14h00 à 18h00

Mardi et Vendredi de 10h00 à 12h00

Accueil téléphonique du public :

Lundi, Mardi et Jeudi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 18h00

Vendredi de 9h00 à 12h00

Mercredi fermeture de la mairie.

- Secrétariat général / Finances / RH :
secretariatdumaire@reau.fr

Mme BONILLO

- Assistante Secrétariat Générale :
assistante-secretariat@reau.fr

Mme ROBIN

- Urbanisme :
urbanisme@reau.fr

M. HERMABESSIÈRE

- Travaux :
travaux@reau.fr

Mme MORIN

- Affaires Scolaires / Communication :
enfance@reau.fr / communication@reau.fr

Mme MOULINOT

- Accueil, État-Civil / Affaires Générales :
accueil@reau.fr

Mme ZAMBETTI

- Action sociale :
ccas@reau.fr / ccas.reau@gmail.com

Mme BONILLO

Education et Petite Enfance

Ecole primaire de la Colombe

Chemin du Savoir - 77550 Réau

01.60.60.30.74

ce.0770108z@ac-creteil.fr

Directrice : Mme Sofia DA SILVA

Horaires des enseignements : 8h30(*) - 11h30 et 13h30(*) - 16h30

* Ouverture du portail à 8h20 et fermeture du portail à 8h30 /
ouverture du portail à 13h20 et fermeture du portail à 13h30.

Services périscolaires

Chemin du Savoir - 77550 Réau

- Garderie : 01.60.60.93.25
- Cantine : de 11h30 à 13h20
- Accueil périscolaire : le matin de 7h30 à 8h20
le soir de 16h30 à 18h30
- Centre de Loisirs : le mercredi de 7h30 à 18h30 et du lundi au
vendredi de 7h30 à 18h30 pendant une partie des vacances scolaires
(Géré par l'UFCV).
- Directrice du centre de loisirs et référente périscolaire : Mme Karen LAURENT
(06.35.81.20.69 ou par mail : acm.reau@ufcv.fr).

Pour tous renseignements concernant les services périscolaires, veuillez
contacter le service Enfance en Mairie.

Micro-crèche privée

Les 2 courtes échelles

2 rue Frédéric Sarazin - 77550 Réau

06.70.24.49.15

Le Centre Communal d'Action Sociale

Le C.C.A.S. est un établissement public administratif communal. Il anime une action de prévention et de développement social.

Son organisation repose sur un conseil d'administration, présidé par le Maire, Alain AUZET, assisté de huit membres, quatre conseillers municipaux et quatre membres bénévoles, nommés par le Maire.

Les aides accordées par le C.C.A.S. sont diverses :

Sans condition de ressources :

- Participation aux frais de sécurité sociale des étudiants non boursiers,
- Participation aux frais de Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur,
- Participation aux frais de Permis B ou de conduite accompagnée,
- Participation aux frais de BSR,
- Participation aux frais de transport étudiants post-bac,
- Participation aux frais de téléassistance,
- Service de portage de repas pour les personnes âgées ou rencontrant des problèmes de santé,
- Participation à l'achat d'une tablette pour séniors.

Sous conditions de ressources :

- Participation aux frais de centre de loisirs,
- Participation aux frais de séjours de vacances des enfants,
- Attribution d'un mandat de Noël,
- Attribution d'un bon combustibles,
- Aide à domicile.

Le C.C.A.S. intervient également « au cas par cas » pour venir en aide aux habitants en difficulté.

Par ailleurs, il organise chaque année au mois de mai un repas pour fêter la nouvelle année auquel sont conviées les personnes âgées de plus de 65 ans domiciliées à Réau. Nous sommes à votre écoute en toute discrétion et sans jugement.

Pour tous renseignements contactez le CCAS par téléphone au 01.60.60.90.42 ou par mail ccas@reau.fr ou ccas.reau@gmail.com.

Le Conseil Municipal des Jeunes

Depuis avril 2015, Réau a son Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).

Le 11 mai 2019, le nouveau Conseil Municipal des Jeunes a été installé pour une durée de deux ans. 10 Jeunes âgés de 10 à 17 ans ont souhaité constituer la nouvelle équipe, certains d'entre eux étaient déjà membres lors du dernier mandat.

Comme les années passées, 3 adultes élus de la commune encadrent les réunions et activités : Elisabeth Padua, Farid Ba Idriss et Laurent Martial. Le CMJ constitue un véritable lieu d'apprentissage de l'engagement individuel et collectif ainsi que de la démocratie.

Il apporte aux enfants et aux jeunes une connaissance de la vie locale et des institutions grâce à une réflexion et une collaboration avec les services municipaux. En outre, le CMJ favorise le rapprochement entre les générations et le dialogue entre les citoyens et leurs représentants élus. De par les propositions des jeunes émises au sein du conseil, le CMJ permet également une amélioration de la politique pour la jeunesse.

Les jeunes conseillers ont signé la charte du règlement intérieur et ont voté pour désigner le jeune maire et les quatre adjoints. C'est ainsi que **Courteney SAINT-HUBERT a été élue Maire des jeunes**, et Antonin CLEDIERE, Inès BA IDRIS, Clément AUZET et Inès MATILI, Maires-Adjoints.

Vous trouverez ci-dessous la liste des noms des élus du Conseil Municipal des Jeunes :

Clément AUZET
Kamil-Ali BAANTAR
Inès BA IDRIS
Adil BENSIALI
Antonin CLEDIERE
Fleur COTREBIL-GOUPIL
Redouane GOELLER

Ines MATILI
Othman MATILI
Elias GUERRIB
Nora GUERRIB
Ryhanna GUERRIB
Courteney SAINT-HUBERT
Mélissandre SAINT-HUBERT

Les Associations

ASSOCIATION RÉAU JEUNES

Melle KLECZINSKI

06.15.81.13.99

reaujeunes@gmail.com

APE EN AVANT LES PARENTS

Mme PROFFIT

ape-lacolombe-reau@outlook.fr

CLUB DE LOISIRS DE REAU

Mme LESAGE

06.84.15.84.19

lesage.91@hotmail.fr

COMITÉ DES FÊTES

Mr SINTES

06.29.26.75.15

reau77.comitedesfetes@gmail.com

HARMONIE ET ÉQUILIBRE (Qi Gong et sophrologie)

Mme ANDREANI

06.83.95.18.42

mij.m.andreani@gmail.com

RÉAU SPORT LOISIRS (Football)

Mr HERY / 06.03.65.70.07

Mme SZYBIAK / 06.16.22.09.98

evelyne.szybiak@wanadoo.fr

RÉAU BIEN ÊTRE (Hatha-Yoga)

Mme VALTON / 06.81.74.62.67

Mme REGANHA / 06.71.09.57.98

rejane.vignaud@wanadoo.fr

Les Services et Commerces

CABINET D'HYPNOTHERAPIE

Monsieur ROUFFINEAU

2 rue Frédéric Sarazin - 77550 REAU 06.08.02.51.19

CABINET D'UN PSYCHANALYSTE - PSYCHO PRACTICIEN

Mme BRANDY

2 rue Frédéric Sarazin - 77550 REAU 06.29.94.71.63

CABINET DE SOPHROLOGIE

Mme BAUDIN - 77550 REAU 06.33.94.34.26

CHAMBRES D'HÔTES « La Cordonnerie de Réau »

13 rue de la Croix des Anges - 77550 REAU 09.83.65.07.91

ECOLE DE CONDUITE « CENTAURE »

Autoroute A5 B - 77550 REAU 01.64.13.75.77

FERME D'EPRUNES (Distributeur de légumes 24h/24 et 7j/7)

77550 REAU 01.64.88.43.01

« Le Rétro de Réau » LOCATION DE SALLES

12 rue Frédéric Sarazin - 77550 REAU 01.60.66.12.09

MAISON DE RETRAITE « Château du Plessis-Picard »

77550 REAU

01.60.63.66.20

RESTAURANT « La Mare au diable »

Ferme du Plessis Picard - 77550 REAU 01.64.10.20.90

RESTAURANT « Stratto »

Aire de la Galande - 77550 REAU 01.85.60.01.85

SPÉCIALITÉS « Les Macarons de Réau »

970 rue Frédéric Sarazin - 77550 REAU 01.64.88.56.29

Vie Quotidienne

Infos pratiques

LES TRANSPORTS

Le bus

La commune est desservie par 5 lignes de bus :

- ligne 21 (Combs-la-Ville-Quincy gare RER / Réau),
- ligne 51 (Lieuxaint-Moissy gare RER / Villaroche),
- ligne 61b (Combs-la-Ville-Quincy gare RER / Vaux-le-Pénil),
- ligne 62c (Combs-la-Ville-Quincy gare RER / Voisenon),
- ligne CPSF (Savigny-le-Temple-Nandy gare RER / Centre Pénitentiaire).

Retrouvez toutes les informations sur le site www.transdev-idf.com.

Les navettes scolaires

Les circuits spéciaux scolaires, mis en place en l'absence de lignes régulières de bus, sont organisés par le Département de Seine-et-Marne. Ainsi, une navette circule matin et soir afin de transporter les enfants de l'école primaire depuis les différents hameaux vers l'école primaire.

Le RER D

Les gares les plus proches sont celles de Lieusaint-Moissy et de Savigny-le-Temple-Nandy. Le RER D dessert plusieurs gares et permet aux habitants de Réau de rejoindre Paris Gare de Lyon en 40 minutes environ.

Retrouvez toutes les informations sur le site www.transilien.com.

LA GESTION DES DÉCHETS

La déchèterie : située au lieu-dit les Pleins à Réau, elle est ouverte :

- du 01/04 au 31/10 : du lundi au vendredi de 15h à 19h, le samedi de 10h à 19h et le dimanche et jours fériés de 10h à 13h.
- Du 01/11 au 31/03 : du lundi au vendredi de 14h à 18h, le samedi de 9h à 18h et le dimanche et jours fériés de 10h à 13h.

Pour plus de renseignements :

<https://horairedechetterie.fr/decheterie-reau.html>

ou par téléphone au 0800 81 49 10.

Vie Quotidienne

Infos pratiques



ORDURES MÉNAGÈRES



DÉCHETS VERTS

Bacs + 5 sacs de 110l max
ou 5 fagots ficelés de 1,20m max



VERRE

Uniquement les pots, bocaux
et bouteilles en verre



ENCOMBRANTS

Interdits : gravats, équipements
électriques, vitrerie, miroir,
pots de peinture,...



DÉCHÈTERIE

Lundi
&
Jeudi

Mercredi

🌲 Sapins de Noël
Avec les déchets végétaux,
sans sac à sapin et non floqué

Bornes
d'apport
volontaire

Liste sur dechets.grandparissud.fr

Mardi

SMITOM - Lombric
Lieu-dit Les Pleins - Réau

[☎ N° Vert 0 800 814 910](tel:01800814910)

Du 01/04 au 31/10 :
du lundi au vendredi : 15h-19h
Samedi : 10h-19h
Dimanche : 10h-13h

Du 01/11 au 31/03 :
du lundi au vendredi : 14h-18h
Samedi : 9h-18h
Dimanche : 10h-13h

Fermée les 1^{er} janv, 1^{er} mai et 25 déc

Sortir les bacs la veille à partir de 18h / Les collectes seront effectuées tous les jours fériés sauf le 1^{er} mai, pas de rattrapage



EMBALLAGES & JOURNAUX MAGAZINES

Mercredi



Un doute sur
les consignes de tri ?

📱 Télécharger
l'application
«Le guide du tri»

RÉAU

« Commune de Grand Paris Sud »

Une question ? services.urbains@grandparissud.fr

☎ N° Vert 0 800 97 91 91

service client gratuit 7j/7

Grand Paris Sud

Communauté d'Agglomération

Nous vous rappelons que, pour des raisons esthétiques et de sécurité, les conteneurs doivent être déposés devant vos habitations seulement la veille au soir du jour de ramassage.

Des changements interviendront au 1er janvier 2023. Nous vous tiendrons informés dès que possible.

Les points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire sont à la disposition des habitants à différents endroits de la commune : à Villaroche, à Ourdy et près de la salle des fêtes.

Ils comprennent 2 types de containers : un pour le verre incolore et un pour les autres verres.

La Salle Communale

La Salle des Fêtes est louée exclusivement aux habitants de la commune pour leur propre manifestation.

La location s'étend du vendredi soir au lundi matin.

Les tarifs :

- | | |
|--|-----------|
| • Petite salle uniquement (avec cuisine) | 250 euros |
| • Petite et grande salle (avec cuisine) | 450 euros |

La petite salle peut accueillir jusqu'à 50 personnes (*), la grande salle jusqu'à 140 personnes (*).

Les tables et les chaises sont également fournies.

Un état des lieux sera réalisé à la remise des clés le vendredi à 15h00 ainsi qu'au retour des clés le lundi à 8h00 par un agent communal.

(* **Sous réserve du respect des mesures sanitaires en vigueur.**

Les démarches :

Si vous souhaitez louer la salle des fêtes, vous devez envoyer un courrier à la mairie au plus tôt 6 mois avant la date choisie, en précisant la date, le type de manifestation et le nombre de personnes.

Si la salle est disponible, vous recevrez alors un courrier, accompagné du règlement intérieur, vous indiquant les formalités (paiement, chèques de caution, attestation d'assurance, remise des clés).

Pour tous renseignements vous pouvez contacter la mairie par téléphone au 01.60.60.85.55 ou par mail accueil@reau.fr.

Quelques Numéros Utiles

Services publics

- Préfecture de Seine et Marne
12 rue des Saints Pères
7700 MELUN - Tél : 01.64.71.77.77
www.seine-et-marne.gouv.fr
- Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne (DDT 77)
288 rue Georges Clémenceau
Parc d'activités
7700 VAUX LE PENIL -
Tél : 01.60.56.71.71
- Direction Départementale de la Cohésion Sociale de Seine et Marne (DDCS 77) Cité Administrative -
Bâtiment A - 20 quai Hippolyte
Rossignol - 77000 MELUN -
Tél : 01.75.18.70.00
- Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de Seine et Marne (DSDEN 77) Cité Administrative - 20 quai
Hippolyte Rossignol 77010 MELUN
CEDEX - Tél : 01.64.41.27.00
- Inspection de l'Éducation Nationale (IEN) Circonscription de MOISSY
3 B Pablo Picasso 77380 COMBS LA
VILLE - Tél : 01.64.13.48.60
- Seine et Marne Le Département
Hôtel du Département - 12 rue des
Saints Pères 77000 MELUN
Tél : 01.64.14.77.77
www.seine-et-marne.fr
- Conseil régional d'Ile-de-France
2 rue Simone Veil 93400 SAINT OUEN
- Tél : 01.53.85.53.85
www.iledefrance.fr

- Service des Impôts aux Particuliers (SIP) 6 allée de la mixité
77127 LIEUSAIN
Tél : 01.64.41.39.50
www.impots.gouv.fr
- Trésorerie
Cité administrative - 20 quai
Hippolyte Rossignol
77000 MELUN - Tél : 01.64.41.59.00
www.dgfip.finances.gouv.fr
- C.A.F. de Seine et Marne
0 810 25 77 10
- C.P.A.M. de Seine et Marne
36 46
- MDS de Lieusaint
100 rue de Paris 77127 LIEUSAIN
01.64.13.21.30

Urgences

- Pompiers : 18
- Police Secours : 17
- SAMU : 15
- Commissariat de Moissy-Cramayel
Tél : 01.64.13.50.00
- Commissariat de Savigny le Temple : 01.64.19.24.00
- Service des urgences hospitalières :
Centre hospitalier GHSIF (Melun)
Tél : 01.81.74.17.17
- Médecins d'Urgence 77
Tél : 0825.826.505
- Consultation médicale Moissy-Cramayel :
01.60.29.51.55

Pour vos démarches administratives

Passeport :

Pour obtenir un passeport biométrique, il faut se rendre dans une mairie équipée d'un dispositif biométrique (pour notre circonscription : Savigny-le-Temple, Combs-la-Ville, Brie-Comte-Robert, Melun, Moissy-Cramayel, Dammarie-les-Lys...) avec les pièces justificatives nécessaires.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez vous rendre sur le site www.service-public.fr.

Carte d'identité :

Depuis le 28 février 2017, seules les mairies équipées d'un dispositif biométrique pourront recevoir les demandes de cartes d'identité (comme les passeports).

Vous pourrez vous rendre dans la mairie de votre choix sur rendez-vous (liste des 29 communes équipées disponible sur le site de la Préfecture de Seine et Marne) munis des pièces justificatives nécessaires.

Pré-inscription sur www.ants.gouv.fr.

Inscription sur les listes électorales :

Pour vous inscrire sur les listes électorales, vous devez être de nationalité française (un citoyen européen qui vit en France peut s'inscrire sur les listes complémentaires mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes), être âgé d'au moins 18 ans et jouir pleinement de vos droits civils et politiques. Les demandes d'inscription sont recevables toute l'année jusqu'au dernier jour ouvrable de décembre. Vous devrez fournir un justificatif de domicile ainsi qu'une pièce d'identité en cours de validité à la mairie de Réau.

Recensement militaire ou citoyen :

Le jeune, dans l'année de ses 16 ans, doit faire la démarche lui-même et doit se rendre à sa mairie muni d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport) et du livret de famille des parents.

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'accueil de la Mairie au 01.60.60.85.55 ou par mail : accueil@reau.fr

Pour vos démarches administratives

Autorisation de sortie de territoire :

Depuis le 15 janvier 2017, un enfant mineur qui vit en France et voyage à l'étranger seul ou sans être accompagné de l'un de ses parents doit être muni :

- d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) en cours de validité
- d'une autorisation de sortie de territoire (AST) téléchargeable sur le site

www.service-public.fr

Celle-ci doit être signée par le parent (ou responsable légal) autorisant la sortie du territoire et accompagnée de la photocopie d'une pièce d'identité du parent signataire.

Inscription scolaire :

Vous devez dans un premier temps effectuer une pré-inscription en Mairie, en vous munissant de votre livret de famille, un justificatif de domicile et le carnet de santé de l'enfant. Puis après réception de votre fiche de pré-inscription signée par le Maire, vous devrez prendre un rendez-vous avec la Directrice de l'école.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service Enfance au 01.60.60.90.03 ou par mail : enfance@reau.fr

Urbanisme :

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour ce faire, il vous suffit de vous rendre sur la page du guichet unique via le lien suivant :

<https://urbanisme.grandparissud.fr/guichet-unique>

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter le service Urbanisme au Tél : 01.60.60.85.55 ou par mail : urbanisme@reau.fr.

Votre Intercommunalité

GRAND PARIS SUD - SEINE ESSONNE SENART

Président : Michel BISSON

Adresse : 500 place des Champs-Élysées - 91080 COURCOURONNES

Téléphone : 01.69.91.58.58.

Site internet : www.grandparissud.fr

Grand Paris Sud est une agglomération créée le 1er janvier 2016. Elle rassemble 23 communes soit 351 608 habitants (Bondoufle, Cesson, Combs-la-Ville, Corbeil-Essonnes, Ettilles, Evry-Courcouronnes, Grigny, Le Coudray-Montceaux, Lieusaint, Lisses, Moissy-Cramayel, Morsang-sur-Seine, Nandy, Réau, Ris-Orangis, Saint-Germain-lès-Corbeil, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine, Savigny-le-Temple, Soisy-sur-Seine, Tigery, Vert-Saint-Denis et Villabé).

Grand Paris Sud est le 5ème territoire francilien en nombre d'habitants et l'un des moteurs de la croissance démographique de la région Ile-de-France.

Pôle économique majeur de la région francilienne, Grand Paris Sud accueille plus de 18 500 entreprises, de nombreux sièges sociaux de grands groupes (Snecma-Safran, Arianespace, Truffaut), des industries de pointe (high-tech, éco-activités, recherche médicale) et 5 centres commerciaux à notoriété régionale. Le dynamisme économique du territoire se traduit par un taux d'emploi proche de l'équilibre.

Vivre Ensemble

Règles de bon voisinage : les nuisances sonores

Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par leur intensité, leur durée ou l'heure à laquelle ils se manifestent. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme en raison de leur durée, leur répétition ou leur intensité, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- de 7 heures à 20 heures les jours ouvrés,
- les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures 30,
- les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme.

Les engins motorisés non homologués (mini motos et certains quads) sont interdits sur la voie publique. De la même façon, tout engin motorisé est interdit sur les espaces verts accessibles au public.

Les infractions aux présentes dispositions sont constatées par les officiers de la police judiciaire, les agents de police judiciaire, les agents appartenant aux services de l'Etat chargés de l'environnement, de l'agriculture, de l'industrie, de l'équipement, de la santé et de la jeunesse et des sports, les agents des communes agréés et assermentés.

Elles pourront être sanctionnées par des contraventions de 1ère classe ou de 3ème classe pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Le respect de ces quelques notions élémentaires est essentiel à une bonne entente entre voisins.



« Livres à découvrir » réalisée par JanIsDeMan le 07 octobre 2022 et financée par Grand Paris Sud